

Rendues publiques le 8 septembre 2015, les deux Lettres apostoliques en forme de motu proprio du pape François, *Mitis iudex Dominus Iesus* et *Mitis et Misericors Iesus*, ont pour objet la réforme du procès canonique pour les causes de déclaration en nullité du mariage respectivement dans le Code de droit canonique et dans le Code des canons des Églises orientales. Elles apportent des changements substantiels au procès en déclaration de nullité de mariage dans l'Église catholique : gratuité de la procédure, suppression de la double sentence conforme, juge unique, procès plus bref confié à l'évêque diocésain,... L'exercice du pouvoir juridique par l'évêque dans le cadre des Églises orientales catholiques est même considéré comme « *un lieu privilégié où, en application des principes de l'économie et de l'acribie, il apporte la miséricorde de guérison du Seigneur aux fidèles qui en ont besoin* ». Prenant appui sur le vote des Pères du Synode sur la famille au mois d'octobre 2014, elles ont pour finalité de rendre « *les procès plus rapides et plus accessibles* » afin de répondre à l'aspiration d'« *un grand nombre de fidèles qui souhaitent être en paix avec leur conscience* », guidées par la loi suprême de la *salus animarum*.

Ces nouvelles dispositions reposent certes sur un profond souci pastoral et n'entendant nullement remettre en cause l'indissolubilité du mariage sacramentel. Toutefois, leur contenu est susceptible de soulever un certain nombre d'interrogations. Offrent-elles toutes les garanties nécessaires à une sentence juste et vraie, à l'instar de celles que prévoyait l'ancienne procédure, strictement encadrée par un certain nombre de formalités juridiques ? Ne risquent-elles pas d'affaiblir le procès matrimonial au niveau des mesures de protection destinées à assurer la recherche de la vérité, la fiabilité et la qualité de la sentence prononcée ? La suppression de la double sentence conforme met-elle suffisamment à l'abri des éventuels risques d'erreur ?...

Les changements introduits dans la législation canonique ne manquent pas de soulever de nombreuses questions, aussi bien pour les théoriciens que pour les praticiens du droit. Le colloque entend y apporter des éléments de réflexion, en privilégiant une triple approche, historique, théorique et pratique, et en intégrant une nécessaire dimension comparée.

Contact | Revue de droit canonique
9 place de l'Université - 67084 Strasbourg cedex
E-mail: rdc@unistra.fr | Tél.: 03 68 85 68 88
Accès | Tram lignes C, E et F - Arrêt Gallia



FACULTÉ DE THÉOLOGIE
CATHOLIQUE
INSTITUT DE DROIT CANONIQUE

REVUE DE
DROIT CANONIQUE

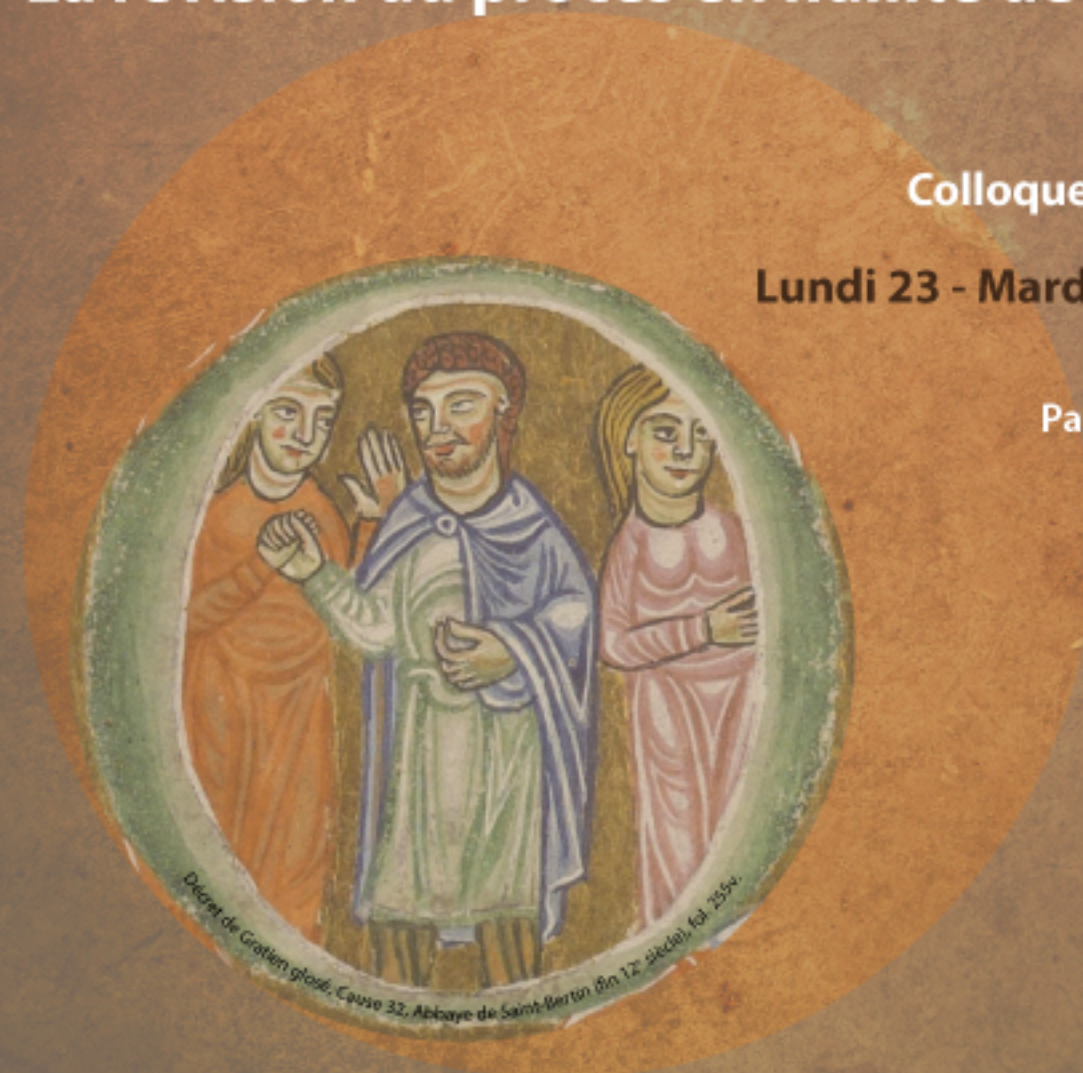
DROIT, RELIGION,
ENTREPRISE ET SOCIÉTÉ
UMR 7354 DRES

Justice, vérité, miséricorde La révision du procès en nullité de mariage

Colloque international

Lundi 23 - Mardi 24 mai 2016

Strasbourg
Palais Universitaire
Salle Pasteur



Responsables scientifiques
Marc AOUN | Anne BAMBERG | Alphonse KY-ZERBO



9h, Accueil des participants

Lundi 23 mai 2016, 9h-12h15

9h15, Allocutions d'ouverture

S.E. Mgr Jean-Pierre GRALLET, Archevêque de Strasbourg

M. Michel DENEKEN, 1er Vice-Président de l'Université de Strasbourg, Directeur de l'UMR 7354 DRES

M. René HEYER, Doyen de la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg

09h35, Propos introductifs

M. Marc AOUN, Directeur de l'institut de droit canonique

Président de séance : S. E. Mgr Hanna ALWAN

JUSTICE ET JUGES ECCLÉSIASTIQUES : APPROCHE HISTORIQUE

09h45-10h15, La genèse des tribunaux ecclésiastiques : l'arbitrage de l'évêque pendant la période antique

M. Marcel METZGER, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg

10h15-10h45, Le mariage devant les juridictions ecclésiastiques dans l'Occident médiéval

M. Thibault JOUBERT, Institut de droit canonique, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg

10h45-11h, Pause

11h-11h30, Juridictions ecclésiastiques et juridictions séculières en matière matrimoniale, du Concile de Trente à la Révolution française

Mme Aurélie LEBEL-CLIQUEUX, Docteur en histoire du droit, Avocate au Barreau de Lille

11h30-12h, Les juridictions ecclésiastiques en Orient et le mariage, du Moyen Age à l'époque moderne

M. Marc AOUN, Institut de droit canonique, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg

12h-12h15, Discussion et clôture de la première séance

Président de séance : Mgr Roch PAGE

Lundi 23 mai 2016, 14h30-18h

LA RÉVISION DU PROCÈS EN NULLITÉ DE MARIAGE : APPROCHE THÉORIQUE

14h30-15h, Les références doctrinales du motu proprio *Mitis iudex Dominus Iesus*

S. E. Mgr Roland MINNERATH, Archevêque métropolitain de Dijon, Président du Conseil pour les questions canoniques de la Conférence des évêques de France

15h-15h30, «*Ad certitudinem moralem iure necessariam...*». La question des preuves à la lumière du motu proprio *Mitis iudex Dominus Iesus*

M. Patrick HUBERT, Official, Officialité du Luxembourg

15h30-16h, Juger ou faire juger : l'évêque juge dans le procès plus bref et le nouveau rôle du vicaire judiciaire à la lumière du motu proprio *Mitis iudex Dominus Iesus*

M. Engelbert FRANK, Juge diocésain, Officialité de Rottenburg-Stuttgart

16h-16h15, Pause

16h15-16h45, La sentence unique exécutoire en faveur de la nullité et les modalités d'appel selon le motu proprio *Mitis iudex Dominus Iesus*

M. Henri MOREAU, Vice-Official, Officialité de Paris

16h45-17h15, Quel rôle pour les conférences épiscopales dans la mise en œuvre du motu proprio *Mitis iudex Dominus Iesus*?

M. Alphonse KY-ZERBO, Institut de droit canonique, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg

17h15-17h45, Justice, vérité et miséricorde au risque du mensonge

Mme Anne BAMBERG, Institut de droit canonique, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg

17h45-18h, Discussion et clôture de la première journée

Président de séance : Mgr Patrick VALDRINI

Mardi 24 mai 2016, 9h-12h30

LA RÉVISION DU PROCÈS EN NULLITÉ DE MARIAGE : APPROCHE PRATIQUE

9h-09h30, Les enjeux de l'application du motu proprio *Mitis et Misericors Iesus* par les tribunaux ecclésiastiques en Orient : l'exemple de l'Église maronite

S. E. Mgr Hanna ALWAN, Modérateur des tribunaux maronites, Liban

09h30-10h, Aspect de l'application du motu proprio *Mitis iudex Dominus Iesus* : premiers procès plus brefs devant l'évêque de Lille

M. Raphaël WILLOT, Official, Officialité de Lille

10h-10h15, Pause

10h15-10h45, La mise en œuvre du motu proprio *Mitis iudex Dominus Iesus* dans les Officialités diocésaines de Suisse

M. Claudius LUTERBACHER, Chancelier du diocèse de Saint-Gall, Suisse

10h45-11h15, Les conséquences de la mise en œuvre du motu proprio *Mitis iudex Dominus Iesus* par les tribunaux ecclésiastiques au Canada

Mgr Roch PAGE, Vicaire judiciaire, Tribunal d'appel du Canada

11h15-11h45, Le motu proprio *Mitis iudex Dominus Iesus*, une solution pour les tribunaux ecclésiastiques en Afrique ? L'expérience du Burkina Faso

M. Jacob YODA, Juge au Tribunal interdiocésain, Chancelier de l'Archidiocèse de Ouagadougou

11h45-12h10, Synthèse

Mgr Patrick VALDRINI, Université pontificale du Latran

12h10-12h30, Discussion générale et clôture du colloque